



CONSEIL COMMUNAL D'ÉPALINGES

PROCÈS-VERBAL – 2/2024

Séance ordinaire du 26 mars
à la Salle des spectacles

Présidence : Mme Anne-Marie FISCHER

Membres présents :	66
Membres absents excusés :	14
Membres non excusés :	<u>00</u>
Effectif total :	80

Absents excusés : Mmes DAVIDEK Barbora, DUPARC Anne, NEUMANN DONEGANI Noémie, PACOZZI Léa, THOREAU MARGOT Linn et MM. Stéphane BRUNEAU, CHABLAIS Christophe, CHASSANG Guy, FIORA Cédric, GAROFLID Nicolas, KOCH Philippe, MORAND Guillaume, NEAGU Cristian, SCHMIDT Félix.

A 19h30, **Mme Anne-Marie Fischer**, Présidente, ouvre cette séance ordinaire sous sa présidence et souhaite une cordiale bienvenue à Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Monsieur le Syndic et Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, Mme Sarah Miéville, Secrétaire municipale et M. Damien Bally, Secrétaire municipal adjoint.

Elle remercie les employés de la Commune, M. Alain Aeschbacher et toutes les autres personnes qui ont contribué à la mise sur pied de ce Conseil. De même que les membres du Bureau du Conseil qui l'accompagnent et l'assistent dans ses diverses tâches.

Elle salue également le public qui s'est déplacé et nous fait l'honneur de suivre nos travaux.

La presse n'est pas représentée.

Pour les prises de parole, merci de bien vouloir vous déplacer au pupitre, de décliner votre identité et vos intérêts.

Elle donne lecture de la liste des personnes qui se sont excusées ce soir.

L'appel nominal s'effectue par la secrétaire suppléante, le vote électronique n'étant pas fonctionnel ce soir.

Le quorum est atteint, l'Assemblée est déclarée ouverte avec 66 personnes présentes.



1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR.

La Présidente vous informe d'une modification de l'ordre du jour. En effet, étant donné les délais légaux à observer entre une élection et l'assermentation qui en découle, celle de Madame Marisa Dürst ne pourra pas avoir lieu ce soir comme prévu. Son assermentation sera faite par le Bureau le 2 avril à 19h30, en présence de la Municipalité. Par conséquent, le point 4 de l'ordre du jour est supprimé.

M. Alain Monod, Syndic. La Municipalité vous propose de supprimer de l'ordre du jour le point 6, à savoir la réponse au postulat de M. le Conseiller communal Julian Pidoux, demandant la création d'un fonds d'aide d'urgence aux coûts de l'énergie. Il explique pourquoi. Le règlement du Conseil communal exige beaucoup de temps entre le moment où on dépose un texte, quel qu'il soit, une motion, une interpellation, un préavis, une réponse à un postulat, et c'est ce dont on parle ce soir, c'est-à-dire à peu près deux mois. Or, entre ces deux mois, entre la mi-janvier et maintenant, il y a eu la présentation de la première version des comptes 2023. Il ne va pas rentrer dans le détail parce qu'il en réserve la primauté à la Commission des Finances puis au plénum au mois de juin. Mais ces comptes 2023 sont bons voire excellents.

Il se trouve qu'à l'examen des comptes et de tous les documents, on avait encore CHF 521'440.- au titre du fonds Covid, l'aide aux commerces locaux. Vous vous rappelez avoir voté un préavis de CHF 750'000.-. Sur cette somme, seule une relative faible partie a été utilisée. Et ce fonds Covid disait que c'était pour l'aide à l'économie locale d'une part, soit les commerces, soit la population. Mais surtout ce fonds disait aussi qu'il devait être dissout au 30 juin 2022. Et cela n'a pas été fait. Il y avait une décision à prendre, on pouvait soit le réaffecter à la trésorerie générale ou l'affecter au fonds d'économie locale, parce qu'il y a un deuxième fonds que vous avez également voté. La Municipalité a pris l'option de ne pas le transférer à la trésorerie générale mais de le passer à ce fonds d'économie locale qui était déjà doté de près de CHF 100'000.- à la suite du préavis concernant les fameux bons de CHF 40.- adressés à toute la population. Et à peu près CHF 100'000.- sur CHF 350'000.- n'ont pas été utilisés. Finalement, on dote maintenant ce fonds de soutien à l'économie locale de montants importants. Il ne va pas rentrer dans le détail mais la Municipalité vous présentera, dans le courant du deuxième semestre 2024, un projet en réponse au postulat de M. Pidoux qui consiste de nouveau à soutenir les commerces locaux et la population. Ce ne sera pas un système arrosoir tel qu'on l'a pratiqué, pour d'autres motifs et parfaitement louable en 2021 avec les bons de CHF 40.-. Mais, la Municipalité vous fera une proposition qui nous permettra d'utiliser une partie de ce fonds, pas la totalité, et puis peut-être qu'une autre partie pourrait être utilisée dans les années futures. Voilà les raisons pourquoi la Municipalité retire cette réponse au postulat.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente passe au vote de l'ordre du jour modifié, à savoir en retirant les points 4 et 6.

Au vote, l'ordre du jour modifié est accepté à une large majorité.

2. COMMUNICATIONS DE LA PRÉSIDENTE.

Tout d'abord, elle voudrait revenir sur les propos échangés lors de la séance du Conseil du 6 février dernier. Elle passe sur les qualificatifs employés que vous retrouverez au procès-



verbal. Si elle peut comprendre que ces propos aient été tenus sous le coup de l'émotion ou de la colère à la suite d'un vote clair du Conseil, elle souhaite que les débats restent démocratiques et dans le respect qu'il convient. Elle vous engage donc à confronter vos opinions avec correction et à respecter les décisions prises à la majorité de cette Assemblée.

D'autre part, en ce qui concerne les élections complémentaires à la Municipalité, le 19 mars 2024, M. le Conseiller Nicolas Häusel, Président du Groupe des Verts, l'a appelée pour avoir des éclaircissements quant à la présence de M. le Conseiller Stéphane Bruneau lors des dimanches de scrutins alors qu'il n'est pas membre du Bureau.

M. le Conseiller Nicolas Häusel, observateur désigné et présent lors du premier tour, a eu tout le loisir de se rendre compte du travail effectué par le Bureau du Conseil et le Greffe et ainsi d'observer les faits et gestes de M. le Conseiller Stéphane Bruneau. Elle n'a pas particulièrement apprécié cette intervention. En effet, que l'on cherche la petite-bête et mette en doute l'impartialité des personnes travaillant au dépouillement en raison de l'appartenance politique des deux candidats en liste lui déplaît fortement, ce d'autant plus que votre représentante est parfaitement au courant du fonctionnement et de l'enregistrement électronique des votations ou élections. Elle trouve cela déplacé, exaspérant, et pas seulement envers elle !

Elle a donné des explications claires à M. Le Conseiller Nicolas Häusel quant à la présence de M. le Conseiller Stéphane Bruneau en tant qu'informaticien qualifié, bien qu'il ne soit pas membre du Bureau et qu'il ne dépouille pas les bulletins. Elle vous rappelle également que le Bureau peut demander à des jeunes citoyens ou des conseillers communaux qui ne font pas non plus partie du Bureau de donner un coup de main. Ces personnes ont un contact direct avec les cartes de votes ou les bulletins du scrutin. L'art. 13, al. 3 de la loi sur l'exercice des droits politiques « LEDP » en fait mention : le Bureau électoral communal peut faire appel à d'autres personnes disposant de l'exercice des droits civils au sens de l'article 13 du code civil suisse, domiciliées de préférence dans la Commune, pour l'assister dans les opérations de dépouillement.

Participant comme observateur au second tour, M. le conseiller Nicolas Häusel a, à plusieurs reprises, exprimé son désaccord devant les membres du Bureau In corpore et les membres du Greffe présents quant aux activités de M. Bruneau.

Par conséquent, elle se doit de vous lire le courrier que lui a adressé M. le Conseiller Stéphane Bruneau en rentrant chez lui :

Madame la Présidente, chère Anne-Marie,

Depuis presque 3 ans maintenant, j'ai pris sur mon temps professionnel et personnel pour assurer le bon fonctionnement de la machine de dépouillement de KaiserData en participant aux séances de mise à jour du système, mettant au passage mes compétences informatiques pour assurer le travail qui nous serait facturé très cher par une société de maintenance, aux séances de calibrages et enfin dépouillement, résolvant au passage de nombreux problèmes. Ce jour, le 24 mars, ma présence, conforme à l'article 13 alinéa 3 de la LEDP, a été remise en cause par un représentant d'un groupe du conseil. Cette remise en cause porte atteinte à votre autorité de présidente, à l'autorité du bureau, qui est libre de convoquer des scrutateurs supplémentaires, et porte atteinte à mon intégrité, ma probité et ma fiabilité dans ces opérations.

M'étant engagé auprès de vous pour votre mandat, je vous informe donc que je ne serai plus convocable à aucune séance de maintenance, calibration ou dépouillement dès le mois de



juillet. Mes activités professionnelles et extra-professionnelles me permettent de justifier aisément un refus de toute convocation, selon le même article de la LEDP.

Je regrette qu'une telle situation se produise mais il est clair que tenant compte de la provenance politique du prochain président, en cas de convocation, je ne pourrais travailler avec une personne n'ayant pas confiance dans ma probité et ma fiabilité.

Je vous prie d'agréer, madame la Présidente, l'expression de mes salutations les plus sincères.

Stéphane Bruneau

Le 29 février 2024, elle a accompagné Mme Le Préfet et M. Le Syndic pour une visite à l'EMS de la Girarde afin de féliciter Mme Dulieu Ginette qui fêtait ces 100 ans. Nous avons pu partager un moment plein de bonne humeur et d'humour.

Le 3 mars 2024 se sont déroulés les votations fédérales sur la 13^{ème} rente AVS ainsi que le premier tour des élections complémentaires à la Municipalité, dont elle vous donne quelques chiffres :

Initiative sur la 13^{ème} rente : 2554 oui
1047 non

Initiative sur les rentes : 556 oui
2989 non

Résultats du 1^{er} tour du 3 mars 2024 :

Marisa Dürst :	1288
Félix Schmidt	1094
Yann Glayre	787

Résultats du 2^{ème} tour du 24 mars 2024 :

Mme Marisa Dürst : élue avec 1230 voix. Mme la Municipale élue a donné sa démission du Conseil communal.

M. Félix Schmidt a fait un score de 1140 voix.

Le 4 mars 2024, elle a représenté votre Conseil aux obsèques de M. Daniel Christen, Conseiller communal de 1974 à 1989, Conseiller municipal de 1990 à 2011 et commandant du feu de 1972 à 1990.

Le 23 mars 2024, elle a également appris le décès de M. Walter Jordi, Conseiller de 1989 à 2016 et Mme Chantal Kunz, Conseillère de 1993 à 2006.

En hommage à nos 3 anciens Conseillers, elle demande à l'Assemblée de se lever pour une minute de silence.

Le 6 mars 2024, certains d'entre vous ont assisté à une séance d'information sur l'aménagement du territoire, présentée par la DGTL. Elle espère que cette séance vous a plu et vous a permis de mieux comprendre le fonctionnement. La présentation est à votre disposition sur l'Extranet.

La pétition Florimont sera transmise à la commission des pétitions.



Au sujet de la sortie extra-muros, vous avez reçu un lien pour l'inscription à la sortie dont le délai pour rendre votre réponse est fixé au 17 avril. En raison des nombreux désistements de dernières minutes lors des précédentes sorties, les jetons de présences seront perçus pour toute annulation dans les 5 jours avant la sortie.

La Présidente en a terminé avec ses communications.

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 FÉVRIER 2024.

La Présidente ouvre la discussion.

Mme Patrizia Vinciguerra apporte une petite correction en page 512 sous les propositions individuelles. Lors de son intervention, elle a parlé de l'objet déposé par Mme Neumann Donegani et non pas par Mme Cuendet Schmidt.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente passe au vote du procès-verbal de la séance du 6 février 2024 tel que modifié.

Au vote, le procès-verbal du 6 février 2024 tel que modifié est accepté à la majorité.

4. ASSERMENTATION DE MME LA CONSEILLÈRE MUNICIPALE/M. LE CONSEILLER MUNICIPAL.

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

5. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ.

La Présidente donne la parole à la Municipalité pour ses communications.

- **M. Alain Monod, Syndic**

Répartition des dicastères : une communication que probablement vous attendez avec impatience toutes et tous, c'est la nouvelle répartition des dicastères. La Municipalité, dans sa nouvelle composition, a siégé tout à l'heure pour décider d'une répartition légèrement modifiée. En l'occurrence, Mesdames Brigitte Crottaz, Chantal Good et M. Roland Perrin retrouvent leurs dicastères tels qu'ils existaient avant le 12 décembre. Ce qui signifie que Madame Marisa Dürst reprendra ceux laissés par M. Mischler, à savoir l'énergie, la durabilité, la mobilité et les bâtiments communaux, hors bâtiments scolaires. Il rappelle que ces dicastères avaient été partagés ad interim entre les quatre municipaux restants.

Cependant, il y a un changement important en ce qui le concerne ; il va conserver les finances qu'il avait repris ad interim depuis le 13 décembre, et étant donné que c'est un gros morceau, il a fallu réfléchir à ce qu'il allait céder. En l'occurrence, Madame Dürst reprend également la gestion du service des ressources humaines.



▪ **M. Roland Perrin, Municipal**

Coup de balais du 27 avril 2024 à Épalinges : le coup de balais aura lieu le 27 avril à 9 heures.

Visite de la nouvelle STEP le 31 mai 2024: la visite de la STEP aura lieu le 31 mai à 14 heures. Cette visite sera suivie par des explications sur les comptes de la CISTEP, sur inscription un peu plus tard.

Nouvelle oie : la nouvelle oie, compagne du jars, est arrivée mardi passé. Il est heureux et tout se passe bien.

▪ **Mme Brigitte Crottaz, Municipale**

-

▪ **Mme Chantal Good, Municipale**

-

6. RÉPONSE AU POSTULAT DE M. LE CONSEILLER COMMUNAL JULIAN PIDOUX, DEMANDANT LA CRÉATION D'UN FONDS D'AIDE D'URGENCE AUX COÛTS DE L'ÉNERGIE - RAPPORT N° 19/2023.

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

7. RÉNOVATION DES WC DE L'ÉDICULE PUBLIC DU CIMETIÈRE, MISE EN PLACE D'UN WC NON GENRÉ, POUR PMR, SÉCURISÉ ET AUTONETTOYANT – DEMANDE D'UN CRÉDIT DE CONSTRUCTION – PRÉAVIS N° 03/2024.

La Présidente demande, conformément à l'art. 53 de notre règlement, si 10 conseillers au moins demandent la lecture du rapport.

Ce n'est pas le cas. Elle remercie l'ensemble de la commission pour son travail et ouvre la discussion sur le fond.

La discussion n'étant pas demandée, la Présidente passe au vote du préavis n° 03/2024.

Au vote, avec 63 oui, 2 non et 1 abstention, le préavis 03/2024 est accepté à une large majorité.

8. DEMANDE D'UN CRÉDIT D'ÉTUDES POUR L'ÉLABORATION D'UN PLAN DIRECTEUR 2024-2035 D'INVESTISSEMENTS POUR L'ASSAINISSEMENT DES BÂTIMENTS COMMUNAUX – PRÉAVIS N° 04/2024

La Présidente demande, conformément à l'art. 53 de notre règlement, si 10 conseillers au moins demandent la lecture du rapport.



Ce n'est pas le cas. Elle remercie l'ensemble de la commission pour son travail.

Avant d'ouvrir la discussion sur le fond, elle rappelle le vœu émis par la commission ad hoc : *La Commission émet le vœu que la Municipalité fasse un appel d'offre sur invitation pour les prestations.*

La parole n'étant pas demandée, la Présidente passe au vote du préavis.

Au vote, le préavis 04/2024 est accepté à l'unanimité.

9. RÉPONSE AU POSTULAT DE M. LE CONSEILLER COMMUNAL JULIAN PIDOUX « POUR UNE VISION AMBITIEUSE DU DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET DE LA DIVERSITÉ DE L'EMPLOI À ÉPALINGES » – RAPPORT N° 07/2024.

La Présidente demande, conformément à l'art. 53 de notre règlement, si 10 conseillers au moins demandent la lecture du rapport.

Ce n'est pas le cas, elle remercie l'ensemble de la Commission pour son travail et rappelle, avant d'ouvrir la discussion sur le fond, que la Commission, avec une majorité de 5 voix rejetant le rapport contre 3 voix l'acceptant et 1 abstention, vous propose de refuser les conclusions de ce rapport et de le renvoyer à la Municipalité.

M. Julian Pidoux prend la parole. Il était un peu déçu de l'aspect assez succinct de la réponse qui finalement n'en était pas vraiment une. Peut-être que ce postulat arrive un peu trop tôt, puisqu'il y a plusieurs projets qui sont en train de se dessiner dans la Commune. Certes, les possibilités, quand on parle de projets économiques, ne sont pas immenses, mais il y en a. Il ne va pas vous en faire l'inventaire parce qu'il ne sait plus ce qui a été communiqué publiquement ou juste à la commission d'urbanisme.

Mais un exemple, on a une surface d'assolement ici. Le Canton cherche des nouvelles classes. On voit que Payerne a obtenu le soutien du Conseil d'État pour un dézonage, pour accueillir l'ASF. Donc, rien que pour des projets parapublics, il y a des solutions. D'autres propositions ont été faites par la commission, tout parti confondu, certains plus micro-économiques. Donc il trouve que c'est dommage de laisser ça là, d'autant plus que c'est une proposition qui va de pair avec le développement urbain qui est en train de se produire aujourd'hui. On doit aussi avoir une réflexion économique sur ce développement urbain et ne pas laisser les activités être dictées par le bâti. Il faut également savoir de quoi on a besoin avant de construire en conséquence.

Donc, il vous propose, si c'est possible, de ne pas simplement refuser la réponse, mais de la renvoyer également à la Municipalité de manière qu'elle puisse, lorsqu'elle pourra communiquer des éléments supplémentaires, étoffer la réponse sur ce postulat qui pourra vraiment apporter une plus-value pour la Commune. Il n'y a pas d'urgence et si la Municipalité a besoin d'un délai, au-delà de ce que le règlement prévoit, il le lui accorde très volontiers si c'est une question de temporalité pour pouvoir communiquer ces différents éléments.



Mme Laetitia Kulak prend la parole. Pour sa première intervention à ce pupitre, elle souhaite apporter une contribution et une vision complémentaires concernant ce postulat déposé par M. Julian Pidoux pour une vision ambitieuse du développement des activités économiques et la diversité à l'emploi sur Épalinges. Elle commencera par dire que la mise en place de nouveaux écosystèmes économiques, au sein d'une commune comme Épalinges, est une démarche ambitieuse, mais tout à fait réalisable avec une vision stratégique et un engagement sur du long terme. Voici trois idées ou trois pistes qu'elle propose pour ouvrir des champs possibles.

Premièrement, créer un incubateur d'entreprises plus précisément dédié à l'incubation d'entreprises innovantes. Cet incubateur pourrait fournir un soutien financier, technique et stratégique aux entreprises locales, en mettant l'accent sur les domaines tels que les technologies vertes, la transition numérique du commerce, l'artisanat innovant, la sécurité informatique des habitants, etc. Et permettre d'ouvrir sur des métiers d'avenir pour Épalinges.

Deuxièmement, créer des partenariats stratégiques avec des organismes ou des associations d'indépendants et de PME tels que le BNI, qui est un réseau professionnel qui s'entraide mutuellement à faire croître leurs entreprises. Collaborer avec des entreprises, des associations ou des institutions peut renforcer les initiatives et permettre de dynamiser les petites entreprises locales. La mise en place de réseaux de coopération peut favoriser l'émergence de projets innovants et durables. Elle dirait, qui donne reçoit.

Et enfin, mettre en place un espace de coworking pour stimuler l'entreprenariat local, favoriser le travail collaboratif et bien sûr l'intelligence collective et dynamiser l'économie locale. De nombreux salariés du secteur tertiaire travaillent de plus en plus en flex office ou en télétravail à la maison. Cela leur permettrait de diminuer d'une part l'empreinte carbone en bougeant moins, mutualiser les ressources et les compétences dans un endroit communal, convivial, flexible et inspirant, dédié aux Palinzardes et aux Palinzards. Voilà trois pistes qui pourraient être étudiées avec la Municipalité. Ces points nécessiteraient un engagement sur du long terme, de la créativité et une vision partagée de l'avenir, mais les bénéfices pour une économie locale et durable en voudraient certainement la peine. La réponse de la Municipalité à ce postulat est bien succincte et mériterait d'être un peu plus approfondie.

M. Erich Dürst pense qu'il faut faire attention dans cette question-là de rester à la bonne échelle. Quand il entend des notions comme « incubateur » pour des sociétés innovantes, il pense que l'échelle de la commune d'Épalinges n'est tout simplement pas la bonne pour ce type de politique. Il s'agirait plus d'une politique cantonale, d'ailleurs le Canton a une politique qui vise à favoriser l'innovation. Les possibilités à Épalinges, certes, peuvent exister si on cherche bien quelques interstices par-ci et par-là.

Quant à la surface d'assolement, franchement, ce n'est pas très réaliste parce que ces surfaces doivent être préservées et il en manque dans le canton de Vaud. Il ne voit pas comment, sur la surface d'assolement comme la place des fêtes qui est à côté d'ici, on développerait de grands projets qui permettraient de stimuler l'économie de toute la région lausannoise. Donc restons quand même sur ce qui incombe et est réaliste pour la Commune. Il entend la question des espaces de coworking, et trouve que c'est effectivement une très bonne piste. D'ailleurs, notre collègue Marisa Dürst a déposé il y a quelques années un postulat qui va exactement dans ce sens-là. Il entend le fait de favoriser une économie de proximité durable qui est certainement une très bonne piste. Il se pose toutefois la question



de la nécessité d'avoir un deuxième rapport de la Municipalité à ce sujet pour pouvoir aller dans ce sens-là.

Et finalement, dans notre économie qui est libérale, nous pouvons nous en féliciter en tout cas jusqu'à un certain point, ce n'est pas la collectivité publique qui fait l'économie, mais ce sont les entreprises et les privés qui construisent, qui créent, etc. Donc là aussi, la marge de manœuvre de la Commune, qui n'a pas d'outils législatifs comme le Canton ou la Confédération peuvent l'avoir, est parfaitement restreinte. Il trouve donc que de renvoyer à la Municipalité pour espérer quelque chose de plus ambitieux, plus grand, plus abouti, est peut-être un peu illusoire. Il vous inciterait plutôt à accepter la réponse de la Municipalité en l'état, ce qui n'empêche pas de continuer à travailler dans le sens qui a été indiqué.

M. Julian Pidoux pense qu'ici, il ne faut pas confondre deux choses. Le but n'est pas de se substituer à l'économie privée, mais de favoriser son développement. Contrairement à ce que pense M. Dürst, il y a de belles opportunités qui vont se présenter à Épalinges à plutôt grande échelle. Il y a de vraies opportunités de développer l'économie sur cette Commune, non pas forcément en main du pouvoir public, mais en tout cas de mettre tout à disposition pour que des entités privées puissent poursuivre leurs buts. Et puis, il ne partage pas l'avis qu'une surface d'assolement est inamovible. Il a eu l'occasion de poser la question lorsque le Canton est venu nous parler de l'aménagement du territoire. Les sacrées saintes surfaces d'assolement ne sont plus que saintes et peut-être moins sacrées qu'avant puisque des projets parapublics ont de plus en plus de succès dans ce domaine notamment lorsqu'ils se trouvent à proximité de pôles urbains importants tel que c'est le cas pour Épalinges. Voilà, il vous invite à demander un complément tout en gardant à l'esprit qu'il faut rester sur des projets à l'échelle de la Commune, cela il le partage, mais il y a vraiment un réel potentiel dans ce sens-là.

M. Alain Monod, Syndic. D'abord, il y a un problème de forme. Il parle sous le contrôle de Madame la Présidente qui est garante du respect du règlement du Conseil communal. Sauf erreur de sa part, le postulat ne peut pas être renvoyé à la Municipalité. Soit il est pris en considération ou il ne l'est pas. Maintenant, quelques propos de fonds, vous êtes souverains, vous déciderez. M. Pidoux a raison dans le début de son intervention lorsqu'il dit que ce postulat intervient probablement un peu tôt.

On ne peut pas toujours tout dire lorsqu'on est en discussion ou en négociation dans certains dossiers. Vous avez déjà entendu qu'on a évoqué l'Arzillier avec les discussions avec Lausanne et le Biopôle. Ça aurait été largement prématuré d'écrire plus que ce qu'on a dit dans ce texte. Ça a d'ailleurs été évoqué en commission et le rapport de commission le mentionne. Ensuite, si on parlait déjà de la surface d'assolement, on aurait déjà une pétition. On sait comment ça va. Peut-être qu'il y a aussi un projet à venir sur la parcelle Faucherre, pourquoi pas. Vous savez que l'État a racheté cette parcelle, heureusement il l'avait évoquée et finalement ils se sont décidés. Le jour où l'arrière gare sera faite, il faudra bien se faire des réflexions, le Canton se les fait d'ailleurs, à propos de cette parcelle, et peut-être que là il y a matière à faire quelque chose. Parce qu'on le veuille ou non, on n'a pas ou très peu de zones artisanales ou industrielles dans cette Commune.

Et puis, la Municipalité considère qu'on ne peut pas dissocier l'économie du résidentiel. Ça veut dire que vous pouvez faire toutes les places de travail que vous voulez, mais si vous ne les accompagnez pas de possibilités de logement, ça va poser quelques problèmes, à moins que vous vouliez faire encore plus de pendulaires.



La Présidente demande à M. Dürst si l'article 69 s'applique.

M. Erich Dürst pense qu'effectivement l'article 69 s'applique. Le 3^{ème} alinéa dit : « Si le rapport de la Municipalité est refusé, celle-ci doit en présenter un nouveau. En matière de délai, les règles prévues à l'article 66 s'appliquent par analogie ». Il y a peut-être eu une petite confusion qui nous a induit en erreur lors des discussions en commission (le président de la commission ad hoc M. Bruneau étant absent ce soir), à savoir que l'article 53 indique que l'on peut aussi renvoyer à la Municipalité alors que l'art. 69 dit que si c'est refusé, de toute façon la Municipalité doit en refaire un. Finalement, cela revient au même.

M. Michael Mäder aimerait revenir sur deux points. C'est finalement le Conseil qui a voté pour la prise en considération de ce postulat qui s'appelle « Pour une vision ambitieuse du développement des activités économiques et la diversité de l'emploi à Épalinges ». En regardant la réponse qui a été faite, il avoue que son groupe et lui-même sont également déçus parce qu'il n'y a pas de vision. Parce que c'est exactement de ça qu'on aurait besoin, d'une stratégie et d'une vision. Et on ne retrouve pas dans cette réponse l'idée de M. le Syndic par rapport à la parcelle Faucherre et le M2. Il n'y a justement pas assez d'informations afin que l'on puisse parler d'une vraie vision. Et quand on regarde les propositions de la Municipalité, donc les prochaines actions, si elles ne sont pas encore entreprises aujourd'hui, ça l'inquiéterait également beaucoup. Mais il est sûr et certain que c'est le cas. Il parle de disposer des informations et outils nécessaires pour faciliter le développement de politiques économiques actives et pérennes et puis poser les bases d'une promotion économique régionale mettant en valeur les complémentarités des communes membres. Pour le groupe des Vert'lib et lui-même, il faut refuser cette réponse afin que la Municipalité puisse venir avec un meilleur texte, une meilleure proposition où on peut vraiment parler d'une vision.

Mme Brigitte Crottaz, Municipale, prend la parole pour vous dire qu'effectivement, en commission d'urbanisme, on a évoqué plusieurs projets qui ne sont pas forcément détaillés dans la réponse au postulat parce que c'est quand même très prématuré, alors qu'on n'a même pas acheté un terrain, de dire ce qu'on envisage de faire dessus et ce que ça pourrait apporter comme activité économique supplémentaire dans notre Commune. Mais toutes ces réflexions sont là, que ce soit sur le terrain des Dailles, qu'on espère acquérir, que ce soit aussi un petit peu plus tard sur le plan d'affectation « La Source » qui concerne le quartier des Croisettes (Coop, Jumbo et le restaurant de l'Union). Toute cette région va subir un remaniement important, mais dans un avenir qui n'est pas demain. On a même des projets pour 2038 donc autant dire que ce n'est pas tout de suite mais c'est en réflexion et ça ne peut pas tout faire du jour au lendemain. Il en est de même en face, au niveau de Fleur de pain et Zug, c'est une zone qui va aussi être remaniée d'ici quelques années lorsque le nouveau PACom sera en vigueur. Donc des projets, il y en a. La surface d'assolement qui a été évoquée n'est pas tout à fait irréaliste malgré ce qui a été dit, mais ce n'est pas le plus facile. Tous ces projets devraient pouvoir trouver quand même une évolution favorable. L'espace de coworking est aussi en réflexion dans la région de la parcelle Faucherre. Pour vous dire que ce n'est pas qu'on n'y pense pas, mais on ne peut pas forcément faire des plans qu'on vous présenterait, qui soient très précis, puisqu'il y a encore beaucoup d'inconnues. La seule inconnue qu'il n'y a pas, c'est lorsqu'on a fait un quartier comme Le Closalet. On a souhaité qu'il y ait des activités pour faire « activités et logements », et



cela a été l'une des raisons pour lesquelles il y a eu un référendum contre Le Cloalet, parce qu'on ne veut pas d'activités dans les quartiers de logement. Donc pour dire qu'il y a une certaine ambivalence aussi dans la population et qu'il faudra en tenir compte et ça ne veut pas dire que les activités économiques soient toujours forcément très bien vues.

M. Alain Monod, Syndic. Encore une précision sur la forme. Il comprend la déception de M. Mäder et d'autres de la frilosité, pour reprendre le terme de cette réponse. Il n'en demeure pas moins qu'il s'agit d'un postulat. On répond au postulat, et le postulat n'a pas pour objet de faire prendre par le Conseil des décisions qui sont de la compétence de la Municipalité. Et la promotion économique, qu'on le veuille ou non, c'est de la compétence de la Municipalité.

M. François Puricelli. En tant qu'ancien secrétaire patronal, il ne peut pas se taire lorsque l'on parle de développement économique. Sans se prononcer sur le renvoi ou pas de cette réponse, il aimerait quand même dire qu'il est étonné que personne n'ait parlé de la ressource numéro un que nous avons à Épalinges, c'est la chance d'avoir le Biopôle ! On est proche du Chuv, on a un pôle d'activités qui s'appelle la santé qui est extrêmement important pour notre Commune et on n'en a pas parlé.

Alors c'est une chance énorme, certes on n'a pas tout le Biopôle, mais on en a une bonne partie. Donc il ne faut pas l'oublier. Et il pense qu'en bonne gouvernance, le rôle de notre Commune, c'est de créer et de favoriser les conditions cadres qui permettent un bon développement. Et dans la mesure du possible, qu'un maximum d'habitants d'Épalinges puissent exercer une activité professionnelle dans le territoire de la Commune. On ne vient pas habiter à Épalinges pour y travailler, la plupart des gens sont venus habiter à Épalinges comme lui pour le cadre de vie agréable. Maintenant, on a des communications avec la Capitale qui sont excellentes et c'est ce qui nous a motivé. Donc, restons modestes, pensons aux conditions cadres, à nos atouts, car, il le souligne, la carte de la santé en général est une carte qu'Épalinges doit jouer.

La discussion n'est plus demandée, la Présidente passe au vote du rapport 07/2024.

Au vote, avec 22 oui, 31 non et 8 abstentions, le rapport 07/2024 est refusé.

M. Julian Pidoux a encore une question purement formelle. La Commission avait demandé le renvoi à la Municipalité. On a évoqué deux articles. Il voudrait s'assurer qu'ici, un refus est un renvoi à la Municipalité pour complément.

La Présidente confirme que cela a été compris dans ce sens.

10. RÉPONSE À LA MOTION DE MME LA CONSEILLÈRE COMMUNALE MARISA DÜRST « POUR UN PLAN CLIMAT À ÉPALINGES » - DEMANDE D'UN CRÉDIT D'ÉTUDES POUR L'ÉLABORATION D'UN PLAN DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOCIALE – PRÉAVIS N° 09/2024.

La Présidente demande, conformément à l'art. 53 de notre règlement, si 10 conseillers au moins demandent la lecture du rapport.



Ce n'est pas le cas. Elle remercie l'ensemble de la commission pour son travail.

Avant d'ouvrir la discussion sur le fond, elle rappelle le vœu de la commission ad hoc :
La Commission émet le vœu que la Municipalité nomme une commission au long cours du Conseil Communal qui assurera le suivi pour un plan climat à Épalinges.

M. Patrick Eerdmans. Les Vert'libéraux saluent la proposition de développer un plan climat, à l'image de ce qui s'est fait au Canton et dans de nombreuses communes. Concernant les modalités de concertation, il nous paraît essentiel que ce développement se fasse comme proposé en intégrant au maximum les différents services communaux, les autorités et des représentants de la population. Il s'agit à la fois de récolter de bonnes idées issues de la pratique et de former les mentalités de manière que les objectifs soient compris et partagés le plus largement possible.

En revanche, en matière de démocratie participative, nous estimons que la Suisse dispose d'une large et fructueuse expérience en la matière : les Conseils communaux et les Municipalités sont issus d'élections libres où toutes les tendances sont représentées et durant lesquelles la population a la possibilité d'élire celles qui correspondent le mieux à leurs attentes. Le mode d'assemblée citoyenne parallèle est un modèle parfois appliqué par certaines Municipalités, mais ne nous semble ni rationnel, ni respectueux de nos institutions. De plus, ajouter l'étape de l'Assemblée citoyenne ne ferait que ralentir la création d'un plan climat et la mise en place des décisions prises dans le cadre de celui-ci.

De ce fait, le groupe Vert'libéral propose la suppression de l'Assemblée citoyenne et l'amendement suivant aux conclusions de rapport : ***d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 106'000.- TTC (cent six mille) destiné à financer les études pour la réalisation d'un plan communal de transition écologique et sociale.***

M. Sandy Warth. Au nom du PLR, il souhaite donner leur avis et leurs commentaires. Cela fait de nombreuses années que la commune d'Épalinges s'engage à travers diverses stratégies bien en place et le préavis en fait d'ailleurs l'historique, avec des actions mises en place depuis 2011. La Commune est Citée de l'Énergie depuis 2018 et en bonne voie pour obtenir le label Gold, couvrant le volet énergie, la mobilité, la biodiversité, la végétalisation des surfaces, l'extension du réseau de chauffage à distance, la mise en place d'appels d'offres groupées pour inciter les citoyens propriétaires à s'équiper en installations solaires et thermiques et il en passe.

La Commune a organisé des ateliers de rénovation thermique, des séances de coaching pour inciter les habitants à réduire leur empreinte carbone, développe ses infrastructures de mobilité douce, ses infrastructures de recharge électrique, a initié l'électrification de sa flotte, va lancer une étude pour l'assainissement de son parc communal, à lancer des projets de centrales solaires participatives sur ces bâtiments, va lancer une nouvelle ligne de bus, favorise des ateliers durables et des répare-café. Bref, la Commune en fait déjà beaucoup. La démarche est certes sympathique, mais pas prioritaire au moment où la situation financière de la Commune reste préoccupante. Toutes mesures définies et retenues devront être financées et ce n'est pas le bon moment. Faut-il rappeler que l'argent ne pousse pas sur les arbres.

En outre, le Canton a déjà déclaré l'urgence climatique, a établi son plan climatique cantonal accessible à toutes et tous avec des fiches techniques très détaillées et réutilisables par les collectivités et les communes vaudoises. Concernant la phase d'état des lieux, les



bilans carbone du territoire et de l'administration communale ont déjà été réalisés par le Canton et le service communal, comme indiqué en page 10 du présent préavis.

Si vous avez pris le temps de consulter sur Internet les résultats des études similaires menées à Lausanne, à Prilly ou à Yverdon, vous remarquerez que les résultats présenteront chacun, entre autres, 150 à 200 mesures qui peuvent être en partie reprises après lecture des propositions et en y regardant de plus près, plusieurs mesures ont déjà été identifiées par notre Commune et mises en œuvre. Il y a des exemples : mobilité (amélioration du réseau et des fréquences, promotion de la marche et du vélo, augmentation du nombre de stationnements pour vélos, réduction du trafic motorisé, pendulaire et de transit, développement du stationnement pour l'électromobilité), bâtiments et énergie (accroissement de l'efficacité énergétique, développement de la production d'électricité et de la chaleur renouvelable), pour les déchets (amélioration du tri des déchets ménagers par une meilleure valorisation).

Enfin, la démarche proposée avec en plus un vœu des commissaires d'instaurer une nouvelle commission frise, à notre avis, la cogestion et est donc à éviter. Nous sommes aussi partagés sur la démarche participative. Plusieurs exemples récents dans des communes vaudoises nous laissent sceptiques. En outre, le fait de n'inviter que 20 citoyens ne serait pas représentatif. Si la Municipalité veut lancer tout de même un outil de plateforme en ligne pour récolter des idées de toutes et tous, elle pourra le faire sur son budget courant, mais pas en dépensant CHF 145'000.-.

En conclusion, la Commune en fait assez. La solution proposée s'assimile plus à une usine à gaz et n'est pour nous pas prioritaire. Ce n'est pas le bon moment pour dépenser CHF 145'000.- comme cela. Nous proposons donc de refuser ce préavis tout en restant sensible à la cause du climat.

M. Michael Crottaz. En effet, la Commune fait énormément de choses et il faut le saluer. Mais ce ne sont quasiment que sur des aspects énergétiques, à part tout ce qui concerne en effet les arbres et la biodiversité. Sinon, ce sont sur des aspects énergétiques et donc pas du tout sur l'adaptation et la réduction que l'on doit faire pour arriver à réduire nos émissions de gaz à effet de serre. Par exemple, Cité de l'Énergie qui a été citée, il y a sept chapitres. Le septième chapitre qui a été ajouté est justement le volet climat. Et si on veut atteindre la labellisation Gold, ça serait justement un très bon moyen de l'atteindre avec un plan climat. Parce que le label Cité de l'Énergie, tout ce que ça fait, c'est mettre en avant ce que la Commune fait. Il ne permet pas de faire quelque chose. La Commune met quelque chose en place et le label le valorise. Donc, pour arriver à ce label Gold, ce serait intéressant d'avoir justement ce plan climat. Surtout que ce plan climat se focalise vraiment sur l'adaptation au changement climatique parce qu'on pourra faire ce qu'on veut maintenant, hélas, il y aura des adaptations à faire car on ne va pas pouvoir stopper l'augmentation de la température et des gaz à effet de serre comme on les a maintenant. Ce plan climat va pouvoir justement réfléchir à comment s'adapter correctement dans la Commune et réduire aussi nos émissions de gaz à effet de serre autant en interne qu'en externe parce que chaque habitant en Suisse émet des tonnes de CO₂ par année. Seul un tiers de cette masse est sur le territoire, les deux tiers sont à l'extérieur. C'est très intéressant ce genre de choses à prendre en compte dans un plan climat, parce que sinon, on n'a pas du tout la vision actuelle de comment sont émises les émissions de gaz à effet de serre sur la Commune. Ce genre de plan climat, à son sens doit être soutenu parce que c'est vraiment à côté de tout ce que l'on fait au niveau énergétique, photovoltaïque, pompe à chaleur, etc. C'est vraiment en plus pour pouvoir correctement visualiser l'avenir de la Commune.



M. Nicolas Häusel. Il abonde dans le sens de M. Michael Crottaz. Effectivement, la Commune a déjà fait beaucoup et la Municipalité s'est posée la question si on doit vraiment répondre à ce plan climat vu tout ce qui a été fait. Pour rejoindre les remarques de M. Crottaz, c'est effectivement cet aspect lié à la vulnérabilité par rapport au changement climatique qui n'a pas encore été abordé au sein de la Commune et que ce plan climat permettrait d'aborder. Ce sont des points qui commencent à être discutés, où il y a besoin de solutions innovantes qui ne sont pas encore pensées, qui ne sont pas encore imaginées, qui doivent venir, qui doivent émerger de la population et des services communaux. Donc, à son avis, l'ensemble de cette démarche du plan climat doit être menée pour répondre à ce changement-là. Il sait que vous avez tous lu le préavis, mais par rapport à la proposition faite par le groupe Vert'libéral de supprimer l'Assemblée citoyenne, il va relire un paragraphe de la page 14 : « Le modèle de l'Assemblée citoyenne tel que présenté ci-dessus permet de donner la parole à des personnes qui n'auraient pas nécessairement participé dans d'autres cas. Il permet une représentativité de la population que la plupart des autres dispositifs participatifs peinent à atteindre. Enfin, il permet à une vingtaine de personnes de s'impliquer de façon très approfondie dans la démarche de l'élaboration du plan climat ». Et en plus, il met en place un modèle pour que ceux qui ne participent pas puissent s'exprimer via une plateforme en ligne.

Par rapport au refus global de ce plan climat, il va également se borner à lire un paragraphe du préavis en page 12 concernant la fresque du climat : « La sensibilisation aux enjeux climatiques du personnel communal, la Municipalité et le Conseil communal, est incontournable si l'on souhaite construire une base solide du plan climat communal. ».

C'est pour ces deux raisons qu'il appelle à voter le préavis dans son entier, la participation des services communaux, la participation de la population et l'élaboration d'une analyse de vulnérabilité et d'une stratégie territoriale via l'ensemble de ce plan climat, qui est proposé par la Municipalité.

M. Laurent Balsiger. C'est vrai, beaucoup a été fait mais ce beaucoup ne correspond à même pas 20% de l'effort à faire. Donc c'est bien, on peut se féliciter, mais l'essentiel reste à faire. L'essentiel est devant nous, et on ne peut pas s'asseoir en se disant bien joué les amis, on est arrivé, le reste va se faire tout seul. Et puis ce qui nous reste à faire, c'est un sacré marathon parce qu'on est à moins de 20% aujourd'hui, on doit être à 30, 40 d'ici 2030/35 et puis à plus rien du tout d'ici 2050. Donc c'est une véritable transformation profonde qu'on doit vivre et on doit se mobiliser pour ça. On voit que ça concerne la mobilité, l'habitat, la sobriété, nous toutes et tous. Et c'est essentiel d'impliquer la population. Démocratiquement, c'est impossible de le faire autrement. On ne peut pas vivre et développer de tels changements, de telles transitions, juste ici, entre nous. Si c'était le cas, on y serait déjà arrivé, on serait déjà beaucoup plus loin. Donc c'est la preuve que c'est nécessaire et partout où ça se fait, en tout cas dans la plupart des cas, lorsqu'on implique la population d'une manière ou d'une autre, on voit de grands changements. Ça mobilise, ça met en route. Donc, c'est vraiment une très mauvaise économie ; on parle de toute façon, par rapport aux engagements vers lesquels on va, de CHF 40'000.- ou CHF 50'000.-. Ce n'est rien du tout. Au contraire, c'est de l'argent super bien investi pour mobiliser, pour recevoir de bonnes idées, pour que les personnes qui seront mobilisées soient elles aussi des mobilisateurs, des facilitateurs pour emmener d'autres personnes. Il croit qu'il n'y a pas d'autre voie car ce n'est pas en décidant de quelques préavis ici qu'on va vivre cette véritable transformation profonde. Donc, c'est une des choses les plus indispensables,



certainement. Ça contribue aussi à un changement de mentalité, d'approche dont on a besoin.

Il rappelle quand même les enjeux. Il a suivi tout récemment une conférence du professeur Béniston, éminent professeur de l'Université de Genève et expert du GIEC. Il reconnaissait qu'une grande erreur a été commise. On a beaucoup parlé de ce qui se passerait à la fin de ce siècle. Il nous a fait une présentation sur ce qui se passe aujourd'hui. Il a pris un exemple tout simple, les villes de Genève et Toulouse. Il a comparé les statistiques de ces deux villes pour les températures et précipitations entre 1950-1960 et 2010-2020. Il y a trois degrés d'écart de température entre ces deux villes. Entre 2010-2020, la température à Genève est plus chaude qu'à Toulouse en 1950-1960. Donc on a déjà à Genève un climat méditerranéen des années 1950-1960 et les précipitations sont aussi similaires. Le changement est là, aujourd'hui, on le voit, on voit les hivers qu'on a. Ce n'est pas une alternative.

Il vous invite donc à accepter ce préavis tel qu'il nous est présenté. C'est un petit pas dans la bonne direction, mais c'est un pas indispensable et on se doit d'impliquer bien au-delà de notre Conseil. C'est une affaire qui concerne toute la population, qui nous concerne toutes et tous.

M. Yann Glayre. Il va être très bref par rapport à ce préavis. S'il s'exprime sur tout ce qui ne va pas là-dedans, on est encore là dans une heure. Il se contentera de dire qu'on a meilleur temps d'investir CHF 145'000.- dans des panneaux solaires qui produisent de l'énergie plutôt qu'un plan climat qui génère du vent. Personnellement, il refusera ce préavis et vous invite à faire de même.

Mme Brigitte Crottaz, Municipale. Elle rebondit sur ce qui vient d'être dit. Il ne suffit plus de parler d'énergie renouvelable mais de s'adapter au changement climatique. Installer des panneaux solaires c'est bien mais ça ne suffit pas. Tout ce qui a été fait dans notre Commune et qui va continuer à l'être en termes d'énergie renouvelable est tout à fait louable, mais il faut aussi que ce développement du plan climat permette d'encourager la population à faire des changements dans son comportement, l'encourager à la sobriété énergétique et à l'adaptation au changement climatique.

Vous l'avez sûrement lu attentivement, à la page 8 du préavis qui décrit cette théorie dite du donut, il faut aborder la problématique climatique au prisme d'une part des limites planétaires mais aussi des besoins humains fondamentaux. Et c'est vrai que cette vision est un mélange d'une vision climatique et sociale, les deux étant interdépendantes. L'Assemblée citoyenne a pour but d'impliquer la population dans une démarche de réflexion et de changement de comportements. Si ces changements de comportements sont dictés par une autorité, ce ne sera jamais accepté. Il faut que la réflexion vienne de la part des personnes qui participent à cette assemblée et qui se rendent compte de ce qu'ils peuvent faire à leur échelle. C'est le seul moyen d'avancer. La première assemblée citoyenne suisse, cela peut paraître anecdotique, a mobilisé 85 personnes pour l'ensemble de la Suisse et dans les trois langues, pour parler de la modification de l'alimentation et comment faire face aux modifications alimentaires. À Yverdon, une ville plus grande que la nôtre, 22 personnes ont participé à l'Assemblée citoyenne pour traiter également des problèmes énergétiques. Et puis, si on prend la France, comme vous le savez, en 2019, il y a 150 citoyens qui ont été tirés au sort dans l'ensemble de la France pour participer à une assemblée citoyenne. Donc, ce n'est pas tellement le nombre qui compte. D'abord, on envoie des invitations à une grande partie de la population. Il y a ceux qui répondent et



parmi ceux qui répondent positivement, il y a un tirage au sort pour qu'il y ait une représentation très équilibrée entre des personnes jeunes, moins jeunes, des gens qui n'ont peut-être pas le droit de vote dans notre Commune, etc. C'est vraiment très représentatif et ça permet d'initier des projets depuis la base. Ces assemblées, qui ne durent pas très longtemps, un ou deux mois, avec des experts qui viennent leur expliquer le problème, discutent de ce qu'elles peuvent faire ce qui peut conduire à des propositions qui remontent à la Municipalité qui peut ensuite les prendre, les implémenter dans sa politique. Elle pense que c'est intéressant de tenter cette démarche. Il y en a beaucoup de ces démarches participatives qui commencent à se faire, parce que la population s'implique peu pour l'instant dans la politique, car elle ne se sent pas représentée. Il faut essayer de l'encourager à participer. On peut espérer trouver des personnes intéressées à Épalinges.

M. Thierry Sprunger. A voir, il y a beaucoup d'experts du climat ici ce soir. Tout le monde a des avis très avisés. Il se demande pourquoi on doit dépenser CHF 150'000.- pour faire une étude. Ne pourrait-on pas le faire à l'interne ? Bien sûr qu'on a des problèmes de climat. Bien sûr, on va faire notre étude maintenant et on aura des résultats dans six mois ou une année. Et ces résultats vont nous dire quoi ? Il faut investir un million là, deux millions là, etc. Et aujourd'hui, Épalinges n'a pas les moyens de le faire. A quoi ça sert de faire aujourd'hui un plan climat si au moment où il est livré, on n'a pas les moyens de faire l'exécution ? Vous me direz qu'on pourra le faire dans trois ou quatre, mais le climat aura changé et les conclusions du plan climat seront différentes. Il est très impressionné par la connaissance des intervenants ce soir sur le climat. Que ces derniers nous fassent un plan climat. Pourquoi on a toujours besoin d'experts extérieurs pour venir nous dire ce qu'on doit faire ?

M. Erich Dürst. Tout d'abord, il aimerait rappeler que cette motion, certes porte le nom de Madame Marisa Dürst, mais a été votée par notre Conseil qui a donc chargé la Municipalité de présenter un plan climat. Ce n'est pas Madame Dürst ni le groupe des Verts. Il est important de s'en souvenir. La Municipalité a donc effectué son travail. Bien sûr, aujourd'hui, nous avons la liberté d'accepter ou non ce que la Municipalité nous propose. Mais il invite l'Assemblée à réfléchir à la signification de notre vote ce soir. Signification en termes de signal politique, de message que nous donnons à notre population, à nos concitoyens, où en 2021 visiblement on se préoccupait du climat, juste avant les élections générales communales, et en 2024, tout d'un coup, on refuse ce que notre Municipalité nous propose. Quel signal donnerions-nous, si nous devons refuser ce plan climat ? C'est énumérer tout ce que la Municipalité a fait jusqu'à présent, tout ce qui a été mis en place, etc. Si ce soir nous votons « non », le signal que nous donnons à notre Municipalité, c'est de dire : « mais arrêtez de faire tout ça, on ne veut pas de tout ça. On ne veut pas investir de l'argent pour amener notre population avec nous, pour travailler sur ces questions qui sont tellement importantes au niveau du climat. ».

Donc, il vous invite à rester cohérents par rapport à ce que nous avons voté en 2021. De considérer également qu'une charge de CHF 145'000.- correspond à un WC public et non pas à une école de Bois-Murat. De considérer que c'est un investissement pour impliquer notre population là-dedans, ce n'est pas que du vent que de discuter, d'échanger et de faire générer des idées. Sinon, il se demande bien pourquoi M. Glayre, participe à un Conseil communal ou un Grand Conseil. Parce que si le fait de discuter, c'est finalement que produire du vent, on peut se poser la question. Mais il pense qu'on en n'est pas là, que ça



a une valeur, une plus-value et que ça amène quelque chose à notre Commun pour l'avenir. Donc, ce soir, il vous invite à soutenir cette proposition de la Municipalité.

M. Michael Mäder demande que l'on s'écoute, se respecte et valorise ce que les uns et les autres nous disent. Et pas forcément répondre à une personne précise car ça ne sert strictement à rien, cela n'aide pas au climat ni pour notre Conseil, mais ça va simplement faire chauffer à nouveau tout le monde, on l'a bien vu lors du dernier Conseil.

Encore deux mots par rapport à la réponse à cette motion. C'est une motion, à laquelle il avait voté pour, qui demande que ce plan fasse des propositions concrètes axées entre autres sur le développement des énergies renouvelables, renforcement de l'efficacité, etc. Cela est très important. Cependant, ce que l'on n'a pas voté dans cette motion, c'est de dire qu'on veut faire une assemblée citoyenne ou autre chose. Ce qui l'intéresse, c'est que cela soit quelque chose de concret et de vrai. Et puis, malheureusement, cela manque dans l'Assemblée citoyenne parce qu'on va beaucoup parler et ça sera seulement 20 personnes. Mais il faudrait que ça soit plus de personnes afin que toute la population puisse s'exprimer. Et pour ça, il y a justement d'autres moyens, des sites Internet ou autres, mais bien sûr aussi de sensibiliser les gens et de leur demander de participer activement au Conseil, ou qu'ils nous écoutent à la tribune ou ailleurs.

Mme Brigitte Crottaz, Municipale. En réponse à M. Mäder, le Conseil communal a voté pour que la Municipalité propose un plan climat. Ce n'est pas pour que la Municipalité vous dise qu'elle va poser des panneaux solaires, elle le fait depuis longtemps et continue à le faire, elle envisage également un chauffage à distance. Les propositions en termes énergétique sont claires et nettes dans la Commune. C'est plutôt pour avoir une réflexion qui va bien au-delà des énergies renouvelables, l'adaptation au changement climatique, C'est cela un plan climat, et c'est ce qui est fait dans toutes les communes.

M. Michael Crottaz. Il est très loin d'être un expert mais est ingénieur en énergies renouvelables et travaille depuis quelques années dans le domaine du développement énergétique et maintenant du climat. D'engager des experts, sachant que l'on a déjà de très bonnes personnes très qualifiées au niveau énergétique à la Commune, mais si on veut engager des personnes en plus pour établir ce genre de plan, il tient à dire que ça va coûter largement plus que CHF 145'000.-, et on sait ce que l'augmentation des TP fait en général quand on vote le budget. C'est pour ça qu'en général on part sur des conseils externes parce qu'on paie un mandat plutôt que d'avoir besoin d'engager des personnes qui coûteront finalement beaucoup plus cher.

Ensuite, sur l'Assemblée citoyenne, c'est pour représenter bien mieux la population. Le Conseil communal est censé représenter la population, censé, parce que quand on fait une assemblée citoyenne, les personnes sont tirées au hasard, représentent bien mieux au hasard par rapport à où elles habitent, leurs revenus, etc. Il y a beaucoup d'aspects qui sont pris en compte et finalement on est sur une vraie représentation de la population et non le Conseil Communal qui n'est pas forcément exactement représentatif. Pourquoi 20 personnes ? Quand on mène des ateliers avec 80, 100 ou 200 personnes, on remarque assez vite que c'est très difficile d'animer et d'avoir des conclusions pertinentes à la fin. Voilà pourquoi ces démarches sont vraiment pertinentes pour un plan climat, pour apporter des nouvelles idées, parce que les experts, les personnes externes qui seront engagées, ont des idées, des techniques et des calculs qui sont exacts sur plein d'aspects, mais ils ne connaissent pas du tout la Commune. Et c'est pour ça qu'on a besoin de cette entrée palinzarde pour avoir



vraiment un plan qui sera adapté à notre Commune, tant au niveau des ilots de chaleur que de la végétation, de l'approvisionnement énergétique et économique, etc. C'est pour cela que cette démarche est importante et qu'il ne faut pas la mettre de côté dans un plan climat.

La discussion n'étant plus demandée, la Présidente passe au vote de l'amendement du groupe Vert'libéral, à savoir

D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 106'000.- TTC (cent six mille) destiné à financer les études pour la réalisation d'un plan communal de transition écologique et sociale.

Au vote, avec 33 oui, 31 non et pas d'abstention, l'amendement est accepté.

La Présidente passe au vote du préavis 09/2024 amendé.

Au vote, avec 37 oui, 17 non et 10 abstentions, le préavis 09/2024 amendé est accepté.

11. AMÉNAGEMENT ROUTIERS LIÉ À LA MISE EN SERVICE DE LA NOUVELLE LIGNE DE BUS NO 44 - DEMANDE D'UN CRÉDIT DE CONSTRUCTION - PRÉAVIS N° 10/2024.

La Présidente demande, conformément à l'art. 53 de notre règlement, si 10 conseillers au moins demandent la lecture du rapport.

Ce n'est pas le cas. Elle remercie l'ensemble de la commission pour son travail.

Avant d'ouvrir la discussion sur le fond, elle vous informe que M. François Puricelli se refuse sur la discussion et sur le vote de ce préavis, étant donné que le futur arrêt de bus sera sur une partie de son terrain.

M. Erich Dürst intervient pour remercier et féliciter la Municipalité de l'aboutissement de ce projet. Il avait déposé en 2017 un postulat visant la création de cette ligne de bus. Il est extrêmement heureux qu'aujourd'hui, il l'espère, cette ligne de bus va se concrétiser pour le bien de toute la population qui habite du côté ouest de notre Commune, le long du Polny, du Vaugueny et peut-être un jour jusqu'à Près-les-Bois.

M. Adame Biruk. Il remercie la Municipalité pour ce projet tant attendu sur la Commune. Il émet un vœu parce qu'il a des doutes et des préoccupations au sujet du dimensionnement de l'arrêt des abribus. Actuellement, l'abribus mesure à peu près 7.50 mètres et dans le projet il est agrandi de 50 centimètres. Il mesure 8 mètres sur les plans qui nous ont été joints au dossier. Il émet donc des doutes qu'un abribus qui va accueillir deux terminus, des lignes 46 et 44, soit assez grand notamment pour Ballègue qui accueille beaucoup de quartiers. Il donne l'exemple de Lion d'Or où on a ces nouveaux abribus qui sont beaucoup trop petits, où en cas de pluie il y a très peu de personnes qui peuvent être abritées. C'est très important lorsqu'on investit dans un aussi gros projet de donner également envie aux gens de l'utiliser et pas de se contenter de mettre un petit arrêt de bus qui incitera les gens, en cas de pluie, à utiliser finalement les transports individuels. Il émet donc le vœu que la Municipalité analyse et mette tout en place pour agrandir les abribus dans ce projet, en



particulier celui de Ballègue. L'agrandissement concerne la longueur mais aussi l'avant toit pour qu'il protège au maximum des précipitations, cela en prenant en considération les besoins de déblayage l'hiver.

Son deuxième vœu concerne la suffisance de l'éclairage de ces abribus, car à Lion d'Or il n'y a pas d'éclairage. Il émet le vœu que la Municipalité étudie l'éclairage si les candélabres ne sont pas suffisants.

M. Julian Pidoux. Il y a dans cet excellent projet un point qui le préoccupe un tout petit peu. Il avait eu l'occasion de le signaler il y a plusieurs mois par une interpellation. Il s'agit de la sécurité au sommet du Polny à droite en montant où il n'y a pas de trottoirs et où les habitants, notamment les enfants du quartier qui se trouvent en face de la fontaine où le projet Skate est en train de se réaliser, où les enfants cheminent déjà à même la route voire sur la route les jours où la neige est poussée sur les bords. Donc si on y ajoute un bus dans le croisement plus les va-et-vient de l'UAPE qui va venir en face, il trouve que c'est vraiment un nœud. En apportant une amélioration évidente pour la Commune, on ajoute quand même un danger certain à ce point-là.

Il émet le vœu que la Municipalité se penche sur une solution, soit de pouvoir mettre un passage piéton qui permet d'accéder à celui d'en face. Il sait qu'on ne peut pas pousser les murs ni creuser des tunnels, mais vraiment ça va devenir un problème qui plus est à proximité d'école. Donc vraiment il demande à nouveau de faire quelque chose. On lui avait d'ailleurs répondu que quelque chose serait fait dans le cadre de l'aménagement de la ligne 44. Il a regardé les plans et n'a pas le sentiment que ça soit fait. Ce serait vraiment bien qu'on se penche sur cette question, sinon il rejoint ses collègues, car c'est un excellent projet.

M. Roland Perrin, Municipal. Concernant le dernier point qui vient d'être évoqué, il en avait eu vent par la séance de groupe du PLR. Il est passé sur place et est quand même obligé de vous faire remarquer qu'il y a une petite bande, elle n'est pas énorme, qui permet aux gens de passer le long de la route. Il faut être tout à fait clair, on est sur un domaine privé, ce sont des parcelles privées. C'est pour les gens, les enfants de ces parcelles privées qu'on devrait faire quelque chose. Donc, de son côté, il est prêt à continuer les investigations, mais d'ores et déjà, il peut vous dire qu'on peut passer à pied en dehors de la route.

Concernant les vœux de M. Biruk pour ce qui est de l'éclairage, on avait déjà regardé comment faire, on va continuer à investiguer, mais ce n'est pas tout à fait évident avec des panneaux solaires et des choses comme ça. Et puis pour les abribus plus grands, vous avez parlé du Lion d'Or où c'est possible d'en rajouter un, on va le faire en temps voulu, car il faut quand même passer un préavis et le regrouper avec d'autres constructions d'abribus, Et à Ballègue, il est quand même plus grand que les abribus qu'on voit usuellement sur la Commune. On verra aussi si on peut faire quelque chose. Il faut s'en tenir au préavis, car on ne peut pas rajouter des frais supplémentaires dans le cadre de ce préavis.

M. Thierry Sprunger. Il déclare d'abord ses intérêts puisqu'il habite le Polny où il y a les plus gros problèmes. Il soutient tout à fait l'initiative parce que dans sa petite ruelle, Polny 5 et 7, il y a 12 enfants, dont la moitié vont déjà à Bois-Murat, doivent prendre le 46, faire tout le tour, et quand ils reviennent manger à midi, ils ont à peine 20 minutes pour manger. Donc il y avait besoin de quelque chose. M. Perrin est venu regarder, c'est bien de venir regarder mais vous ne vivez pas là-bas toute l'année avec tous les problèmes qu'on a. Eh oui, on peut passer, pas tous les jours, mais on peut passer. Il y a des gamins âgés de 5 ans



et plus. Il y a quelque chose à faire pour la sécurité. Imaginez-vous devant notre petite ruelle qui sort, il y a un arrêt de bus scolaire. Donc on a déjà la moitié de la route pour tourner d'un côté ou de l'autre. Après cet arrêt du bus scolaire, il y a une ligne verte pour venir déposer les enfants à l'école. C'est bien, mais mesdames et messieurs aiment bien causer avec leurs copains/es et restent là 20 ou 30 minutes. Et devant le Polny 3, c'est la même chose. Et en plus de tout ça, on a des travaux, des constructions avec des camions qui viennent toute la journée. Et vous voyez un bus 44 monter cette route ? Alors, comme il l'a dit au départ, c'est une nécessité, mais est-ce vraiment le moment de le faire, avec les travaux qui se passent devant et tout le reste ? Peut-être qu'il faut attendre quelques années que les gamins soient plus âgés, qu'ils ne rencontrent plus de problèmes de transport. Il est pour, mais il y aura une catastrophe là-bas, il vous le dit.

M. Nicolas Häusel. Sa première intervention va dans le sens de celle de M. Biruk, c'est-à-dire par rapport à l'arrêt de bus 46. Légèrement différente, à son sens, analysée avec l'une de ses filles qui l'utilise tous les jours. La longueur de l'arrêt est suffisante parce qu'elle correspond à celle qu'il y a maintenant. Cependant, le problème d'abris qu'on peut rencontrer sur ces abribus, c'est la dimension de l'avant-toit, la longueur de l'avant-toit qui effectivement ne permet pas les jours de pluie une protection suffisante. Alors on peut le concevoir pour des arrêts qui sont moins fréquentés ou de manière moins longue. De manière générale, les terminus sont fréquentés de manière assez longue. Et lors des jours de pluie, c'est assez important d'avoir un abri correct. Vu l'estimatif du devis, il pense que s'il y a une modification à faire qui n'est pas en conflit avec la mise à l'enquête publique, elle pourrait être faite.

Il avait aussi une question concernant la dépose vélos qui est prévue sur la placette à côté, qui n'a pas fait l'objet d'une mise à l'enquête, parce qu'effectivement, c'est un projet qui peut être mené sans mise à l'enquête sur du domaine public communal. Sa question, à laquelle il n'y a pas eu de réponse et qu'il n'a malheureusement pas réussi à remonter aux collègues en commission avant, ni à M. Perrin, est la suivante : pourquoi avoir séparé la dépose vélos et les fixations vélos de l'abribus alors que c'est un système qui fonctionne assez bien maintenant, c'est-à-dire que les enfants et certains adultes ont l'habitude de venir en vélo directement vers l'abribus et de déposer les vélos ?

Il y a aussi un autre point, qui est peut-être plus une question personnelle, esthétique, car on va recréer une petite placette à côté de la fontaine au carrefour Ballègue Praz-Buchilly, avec deux bancs, des arbres et des abris vélos en plein milieu de cette placettes, chose qu'il trouvait un peu dommage pour la convivialité de cette placette. Sa question à la Municipalité est la suivante : qu'est-ce qui vous a poussé de faire le choix de séparer la dépose vélos de l'abribus ?

M. Roland Perrin, Municipal. Pour répondre à M. Sprunger, il est passé sur place pour jeter un coup d'œil et va continuer à investiguer. Mais il faut savoir que d'après ce qu'il a vu et compris et d'après le parcellaire, s'il se fait quelque chose, ce sera quand même avec une emprise sur les parcelles privées. Ce ne sera pas une emprise forcément payée par la Commune dans le sens où ce sont les habitants de ces parcelles qui sont concernés directement, c'est eux qui ont construit de façon à ce que l'on ne puisse pas passer le long de leurs parcelles, donc ça va poser certains problèmes et prendre aussi un certain temps. Mais il continuera à s'en occuper.

Pour répondre à M. Häusel, les vélos sont aujourd'hui sous l'abri, mais sur une surface qui pourrait correspondre à l'abribus et on a décidé de déplacer l'abri vélos couvert aussi sur cette petite placette. On n'a pas récupéré plus de place on a le même nombre de places pour



l'instant, cependant, on peut l'agrandir assez facilement. On nous a demandé de faire tout de suite plus grand, mais il continue à croire que c'est mieux de faire avec un nombre équivalent à ce qu'il y a aujourd'hui et voir si un agrandissement est nécessaire dans le futur. Facile à faire sans frais supplémentaires.

La discussion n'est plus demandée, la Présidente passe au vote du préavis 10/2024.

Au vote, le préavis 10/2024 est accepté à l'unanimité.

12. RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ À L'INTERPELLATION DÉPOSÉE PAR M. LE CONSEILLER COMMUNAL STÉPHANE BRUNEAU « QUEL AVENIR POUR LE SPORT PALINZARD ? ».

En raison de l'absence de M. Stéphane Bruneau, Mme Manon Reist informe que ce dernier remercie la Municipalité pour sa réponse. Cependant, celle-ci ne peut être considérée comme satisfaisante. En effet, plus que d'apporter des solutions, celle-ci confirme clairement les problématiques rencontrées et n'augure pas forcément un avenir radieux pour nos associations sportives. À l'heure où de nombreux nouveaux quartiers, et il ne dressera pas la liste, on en a assez parlé dans les médias et réseaux sociaux, vont sortir de terre sans aucune infrastructure associée, les travaux réalisés ou en passe d'être réalisés ne peuvent satisfaire la demande déjà élevée. Dans le cas de Bois-Murat, de nouvelles activités sont accueillies, mais d'autres ne le peuvent plus car la salle n'est pas faite pour. Il est bien d'accueillir de nouvelles activités, mais si, pour cela, on doit agir au détriment d'autres, quels en sont les avantages De plus, certaines salles sont soumises à un règlement interdisant l'usage de celles-ci durant les périodes de vacances scolaires, quasiment une exception palinzarde dans notre Canton, en ayant pour conséquence de donner un désavantage à nos équipes de compétition. Par conséquent, M. Bruneau dépose la résolution suivante :

Le Conseil Communal encourage la Municipalité à engager dans un délai raisonnable un délégué au sport et à réfléchir dans le même temps à une modification des règlements d'usage des salles de sports de la commune ainsi qu'à une revue des subventions pour les associations sportives.

La discussion n'étant plus demandée, la Présidente passe au vote de la résolution.

Au vote, la résolution est acceptée avec 37 oui, 7 non et 16 abstentions.

13. DÉPÔTS D'INTERPELLATIONS.

La Présidente informe l'Assemblée qu'aucune interpellation n'a été déposée.

14. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS.

La Présidente demande à l'Assemblée s'il y a des propositions individuelles. Ce n'est pas le cas.



Avant de clore la séance, elle vous rappelle que la séance du Conseil communal du 7 mai 2024 a été supprimée, car il n'y avait que deux objets à traiter. Elle remercie l'Assemblée, car pour la première fois de sa présidence, elle a vécu un Conseil serein, elle ne pensait pas que cela arriverait avant qu'elle finisse.

Elle vous donne rendez-vous le 11 juin pour le prochain Conseil et vous souhaite un bon retour chez vous.

La séance est levée à 21h36

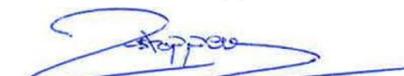
Épalinges, le 19 juin 2024.

La Présidente :


Anne-Marie Fischer



La Secrétaire suppléante :


Mélanie Estoppey